

Département : **EURE**
Canton : **Verneuil-sur-Avre**
Commune
MARCILLY-LA-CAMPAGNE
Mairie
Rue du Verger
27320 Marcilly-la-Campagne

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du
23 Septembre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt trois septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HEROUARD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Bacher Francine, Barbet-Leseur Patricia, Trouillet Christine, Huan-Pinçon Delphine, Poiret Claudine et Le Gallou Sylvie

Messieurs : Rolland Daniel, Gallerne Jean-Pierre, Maurin Jean-Paul, Bioche Alain, Le Bescond Marcel et Marthouret Claude

Absent(s) excusé(s) :

Monsieur Osmont Michel ayant donné pouvoir à Monsieur Hérouard Jean-Paul
Madame Dorchy Chantal,

Madame Huan-Pinçon Delphine est élue secrétaire de séance.

1/ aménagement « PMR » du point d'arrêt des lignes de bus au Bourg

Suite à notre appel d'offres, 3 entreprises ont répondu :

- CEGTRA 14 118.50 € HT
- GUERIN TP 12 981.00 € HT
- EUROVIA 12 941.27 € HT

Au vu du rapport d'analyses d'INGENIERIE 27, la commission d'appels d'offres a décidé de retenir l'Entreprise EUROVIA. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

2/ travaux de voirie

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal, le compte rendu de la commission d'appel d'offres portant sur :

- l'assainissement en traverse : rue de Merbouton
- la réfection de certaines impasses dont la liste figure au D C E

Suite à l'analyse des plis effectuée par Monsieur Michel PINGUET, Maitre d'oeuvre, il ressort que l'offre de l'Entreprise GUERIN TP d'un montant de 62 786.20 € HT est la mieux-disante. Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

3/ réfection des enduits des bâtiments communaux

Monsieur le Maire soumet au conseil, les devis des 2 entreprises consultées :

- Entreprise MALCHIODI 9 124.40 €uros HT
- Entreprise BESNARD 7 929.25 €uros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise BESNARD et charge le Maire de faire exécuter les travaux.

4/ création d'un jardin du souvenir au cimetière communal

Monsieur le Maire soumet au conseil, les devis des 2 entreprises consultées :

- Entreprise MALCHIODI 16 325.00 €uros HT
- Entreprise BESNARD 9 028.50 €uros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise BESNARD et charge le Maire de faire exécuter les travaux.

5/ réfection et isolation de la salle de conseil

Monsieur le Maire soumet au conseil, les devis des 2 entreprises consultées :

- Entreprise BRISORGUEIL 2 015.28 €uros HT
- Entreprise PARROD 4 291.02 €uros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'Entreprise BRISORGUEIL et charge le Maire de faire exécuter les travaux.

6/ demande de fonds de concours

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fonds de concours auprès de la CCRSE dans le cadre de la réfection de quelques impasses communales dont le coût s'élève à 47 905,10 €uros HT.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

7/ approbation du rapport annuel 2015 du SAEP

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2015 du SAEP selon la loi en vigueur.

Le conseil municipal n'apporte pas d'observation particulière et en approuve le contenu.

Pour extrait,
En Mairie, le 26 Septembre 2016
Le Maire

